

Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

lun. 4 oct. (il y a 7
minutes)

À p.tj-nice, ttr.pr.tj-nice, NICE/ACCUEIL, TJ-NICE/CORR, TJ-NICE/AUD, HAIRABETIAN, Cour

Au Président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Au Président du TJ de Nice

Déclaration N° 64

L'Association informe le TJ de Nice et la Cour d'appel que la communication avec M. Ziablitsev est absente totale et que la préparation de sa défense est impossible. C'est-à-dire que la violation du droit à la défense se poursuit et qu'elle est organisée par le procureur et le TJ de Nice, exécutée par l'administrateur de la maison d'arrêt de Grasse.(déclaration N°62 - joindre au dossier comme preuve d'une violation du droit à la défense).

L'Association n'a pas été informée de l'avocat désigné, il n'a pas contacté l'Association et il est peu probable qu'il ait contacté M. Ziablitsev. Cela constitue également une violation du droit à la défense, car nous devons connaître la position de l'avocat qui fait coïncider avec notre position. En outre, l'avocat doit conseiller son client, ce qui est impossible sans communication.

Depuis le 6.09.2021, la correspondance de M. Ziablitsev est bloquée par la prison de Grasse et l'Association est privée d'informations sur sa situation, sur les violations des droits et sur le déroulement de l'affaire. Cela constitue une violation évidente du droit de communiquer librement avec ses défenseurs.

Nous demandons que des mesures soient prises pour mettre fin à la violation du droit à la défense immédiatement et organiser sa communication téléphonique avec l'Association -la défense élue.

Ainsi nous demandons **une fois de plus** au TJ de Nice que tous les documents du dossier 21 215 026 joints après le 9.09.2021 ont été envoyés à l'Association par e-mail pour le respect du principe du contradictoire, de l'égalité des armes et du droit à la défense.

La défense- L'association "Contrôle public" et sa président M.Ziablitsev -
faussement accusé

<http://www.controle-public.com/fr/>

Le 04.10.2021



Garanti sans virus. www.avg.com

Zone contenant les pièces jointes



← Répondre

← Répondre à tous

➡ Transférer

A screenshot of a Gmail email interface. The email is from 'Contrôle public' (control.public.fr.rus@gmail.com) and is addressed to 'À p.tj-nice, ttr.pr.tj-nice, NICE/ACCUEIL, TJ-NICE/CORR, TJ-NICE/AUD, HAIRABETIAN, Cour'. The subject is 'Déclaration N° 64'. The email content is as follows:

Au Président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Au Président du TJ de Nice

Déclaration N° 64

L'Association informe le TJ de Nice et la Cour d'appel que la communication avec M. Ziablitsev est absente totale et que la préparation de sa défense est impossible. C'est-à-dire que la violation du droit à la défense se poursuit et qu'elle est organisée par le procureur et le TJ de Nice, exécutée par l'administrateur de la maison d'arrêt de Grasse. (déclaration N°62 - joindre au dossier comme preuve d'une violation du droit à la défense).

L'Association n'a pas été informée de l'avocat désigné, il n'a pas contacté l'Association et il est peu probable qu'il ait contacté M. Ziablitsev. Cela constitue également une violation du droit à la défense, car nous devons connaître la position de l'avocat qui faire coïncider avec notre position. En outre, l'avocat doit conseiller son client, ce qui est impossible sans communication.

Depuis le 6.09.2021, la correspondance de M. Ziablitsev est bloquée par la prison de Grasse et l'Association est privée d'informations sur sa situation, sur les violations des droits et sur le déroulement de l'affaire. Cela constitue une violation évidente du droit de communiquer librement avec ses défenseurs.

Nous demandons que des mesures soient prises pour mettre fin à la violation du droit à la défense immédiatement et organiser sa communication téléphonique avec l'Association -la défense élue.

Ainsi nous demandons **une fois de plus** au TJ de Nice que tous les documents du dossier 21 215 026 joints après le 9.09.2021 ont été envoyés à l'Association par e- mail pour le respect du principe du contradictoire, de l'égalité des armes et du droit à la défense.

La défense- L'association "Contrôle public" et sa président M.Ziablitsev - faussement accusé
<http://www.control-public.com/fr/>
Le 04.10.2021

The interface also shows a sidebar with navigation options like 'Nouveau message', 'Boîte de réception', 'Messages envoyés', and 'Meet'.